BULLETIN MUNICIPAL N°18 – Avril 2018

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

Sommaire

EDITO : Rythmes scolaires, médiathèque, fibre… PAGE 1

COMMUNICATION
- CR des conseils municipaux de 01 à 03/18 PAGE 2
- Recensement 1er trimestre 2002 PAGE 4
- Dates des conseils municipaux en 2018 PAGE 4
- JDC sur mobile PAGE 4
- Nettoyage des trottoirs en cas de neige PAGE 5
- Inforoute 18 PAGE 5
- Monoxyde de carbone PAGE 5
- Accès à internet : poste libre service PAGE 5
- L'accès au droit du Cher PAGE 5
- Rappel et précision sur les démarches en ligne PAGE 6
- Emploi dans la commune PAGE 6
- Départ de L.CHAMFRAULT PAGE §
- Réseau d'eau, travaux PAGE 6
- Transport scolaire : changement rentrée 2018 PAGE 6

PENDANT CE TEMPS LÀ À SAINTE-THORETTE
- Les vœux du Maire PAGE 7
- La Saint-Vincent Saint-Blaise PAGE 7
- Les mille lectures d'hiver PAGE 7
- Troc de plantes à Preuilly PAGE 7

LAISSONS PARLER NOS TAURICIENS
- Course cycliste à Sainte-Thorette PAGE 8
- Brocante Saint-Vincent PAGE 8
- Nounou cherche enfant à garder PAGE 8
- Nouvel auto-entrepreneur sur S-T : Yohan Piolet PAGE 8

QUIZZ PAGE 8

CALENDRIER PAGE 8

Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINAULT

Edito : le mot du Maire



La communication n'est pas chose facile. Des sujets importants sont parfois noyés dans la masse d'informations que nous recevons tous les jours.
Récemment interpellé par un citoyen, je souhaite, dans cet EDITO, apporter quelques précisions sur les travaux entrepris et les choix difficiles qui ont dû être faits…
Comme c'est en première page, peut-être prendrez-vous le temps de le lire.
Trois projets qui semblent au premier abord éloignés les uns des autres sont abordés. Au final vous constaterez qu'ils sont bien complémentaires et devraient permettre de remplir une mission essentielle des élus : l'éducation, l'accès à la culture et à l'information des citoyens.
Il s'agit du choix des rythmes scolaires de l'enfant (semaine à 4 jours ou à 4 jours ½), de l'installation de la fibre dans notre commune et de la construction de la médiathèque municipale.
Ces trois sujets, j'en suis conscient, sont de nature à provoquer des interrogations, voire des prises de positions opposées… C'est pourquoi des explications sont nécessaires.
Concernant les rythmes scolaires, je ne peux faire mieux que vous livrer intégralement le courrier envoyé à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale le 17 février 2018 (courrier que vous trouverez en annexe) A sa lecture vous comprendrez que ce n'est pas ma conviction intime qui a dicté ma décision.
Concernant la fibre, Noëlle VIGOUREUX vous a apporté une première information dans le bulletin n°17 de décembre 2017. Les détails n'ont effectivement pas été abordés et certains d'entre vous ont été surpris de voir de nouveaux poteaux apparaître sur notre territoire, poteaux en bois pas très esthétiques et en contradiction avec les efforts récents que nous avons consentis pour l'enfouissement partiel de nos réseaux. J'accepte les critiques mais je peux apporter deux remarques :
1 – Les enfouissements des réseaux à Sainte Thorette se sont faits sur deux mandats bien éloignés l'un de l'autre -1995/2001, la route de Bourges et quelques annexes -2014/2020, la route de Mehun et quelques annexes. Peut être qu'une réflexion globale et une action planifiée devra être menée ? La logique voudrait que dès le prochain mandat les enfouissements continuent dans le bourg et les hameaux et qu'il ne se passe pas 20 ans entre deux réalisations.
Ces enfouissements de réseaux avec un passage réservé pour la fibre est le seul moyen de ne plus avoir de passage aérien.
2 – Le déploiement de « la fibre » est une compétence communautaire et des sommes importantes ont été investies, toute la Communauté de communes n'est pas couverte. Le budget disponible n'ayant pas permis de prendre en charge les communes de Limeux, Lazenay, Poisieux, Massay et Cerbois ainsi d'ailleurs que le Réau et Plotard à Sainte-Thorette.

Edito : le mot du maire (suite)

Si j'ai pris position pour une solution bien sur discutable, c'est que c'était ça ou rien. Le train n'est pas arrivé non plus sur tout le territoire en même temps. Je pense qu'il ne fallait pas laisser passer cette occasion qui ne coûte rien à la Commune.
La Médiathèque est peut-être le sujet le plus sensible. A quoi ça sert ? Ambition démesurée ! projet pharaonique !... Nous pouvons tout entendre. Un peu d'historique
Depuis 1997, plus de 20 ans, des bénévoles dont la plus connue reste « Jeannette » ont animé à l'étage de la mairie une bibliothèque qui malgré tous ses handicaps (l'accessibilité, la convivialité,) fonctionne au mieux et permet aux enfants mais aussi à certains adultes d'emprunter des livres récents grâce au partenariat passé avec la Direction de la Lecture Publique Départementale.
Dès le projet de construction de la nouvelle école le Conseil Municipal d'Emmanuel de la FOUCHARDIERE avait émis l'idée du déplacement de la bibliothèque dans l'ancienne école libérée. Nous avons repris cette idée et deux options s'offraient à nous.
1-Faire avec les moyens du bord et nous aurions eu un petit bâtiment vraisemblablement- peu fonctionnel avec la proximité de locataires pas nécessairement ravis par les dérangements éventuels. Le bâtiment n'aurait pas été rénové dans son intégralité et sa gestion n'aurait pas été très facile … sans parler des contraintes d'accessibilité.
2-Trouver des partenaires et des financeurs et faire une « vraie médiathèque » avec les 100m² minimum réglementaires, l'espace enfants, l'espace adultes, l'espace ados...
Nous nous sommes lancés dans la recherche de financements et dans les échanges d'informations et pour une somme guère supérieure à ce que nous aurait coûté le projet au rabais. Nous avons plus de 150m² entièrement rénovés avec :
1 espace enfants : environ 35m² - 1 espace adultes : environ 35m² - 1 espace adolescents : environ 35m² - les sanitaires, un local technique et un local de rangement, auxquels s'ajoutent des espaces extérieurs comprenant :
Une aire de jeux pour enfants – un espace de lecture extérieur – des « jardins partagés » - la voirie, les parkings et l'assainissement. Tout cela aux normes pour les handicapés.

PLAN DE FINANCEMENT
Dans le plan de financement joint, vous pouvez constater que la part financière communale s'élève à 67.896.97€ ;
Les subventions obtenues dépassant 80% il est probable que les financeurs diminueront à hauteur du dépassement les aides attribuées soit en l'état actuel, une diminution de 1.68%. La part communale se trouverait majorée d'environ 6.000€.
J'ai l'impression de me transformer en marchand de biens faisant l'article pour placer un produit. Or, la problématique est tout autre.
La question essentielle n'est pas : combien ça coûte ? La question essentielle est : à quoi ça sert ?
Le début de la réponse nous appartient. Il s'agit d'abord de protéger et de rénover notre patrimoine. Il s'agit ensuite de permettre et d'encourager les rencontres et d'offrir aux habitants de la commune d'abord, mais aussi à ceux de la Communauté de Communes, un lieu convivial où des activités variées pourront faciliter les échanges.
La construction n'est que la partie visible de l'Iceberg, la réussite ou l'échec de ce projet dépend de bien autre chose, l'adhésion, la conviction, l'implication d'abord des élus mais aussi de tous ceux qui portent en eux l'espoir d'une société plus humaine et plus solidaire.
La société n'est pas un mot abstrait… la vie sociale commence dans nos familles, nos associations et trouve sa pleine expression dans nos villages et sur nos territoires. Tout ce qui peut permettre de développer des rencontres et des échanges facilitent des relations plus tolérantes, plus amicales et plus enrichissantes… c'est le vivre ensemble.
Vous l'avez compris, c'est un appel aux bonnes volontés. Au-delà de nos bénévoles (Geneviève, Annie, Jeannette, Viviane, Sylvie, Lucienne…) de nos élu(e)s (Joëlle, Guylaine, Gaël) de nos enseignantes et de Babette déjà bien impliqués et que je veux ici remercier. Je souhaite que tous ceux qui peuvent et veulent apporter quelque chose… ne serait-ce que leur présence sur les lieux, nous rejoignent. Le flocon doit se transformer en boule de neige !

Mr Le Maire

Communication

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 06/02/18 *(Céline)*

Assurance dommage – ouvrage Médiathèque
Il est conseillé voir obligatoire de prendre une assurance dommage ouvrage pour les travaux de la médiathèque.
Seul GROUPAMA a fait une proposition d'assurance d'un montant de 4350 € HT.
Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la proposition d'assurance.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 20/02/18 *(Céline)*

Choix nom de la future médiathèque.
Suite à la demande faite auprès de plusieurs personnes pour le choix du nom de la médiathèque, le conseil municipal suit le choix des personnes interrogées et opte pour le nom « **Trait d'union** ».

Contrat de travail de monsieur Stéphane DOIREAU.
Le contrat de Monsieur DOIREAU se terminant le 28 février, il y a lieu de le renouveler.
Plusieurs choix s'offrent à nous :
- Soit par le renouvellement du contrat aidé (parcours emploi et compétences) pour 20h + 15 h supplémentaires à compter du 1er mars.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 20/02/18 (suite) *(Céline)*

Monsieur le Maire est en attente de réponses auprès de la sous-préfecture et de pôle emploi s'il est possible de reprendre un contrat aidé.

- Soit un Contrat à durée déterminée qui pourrait être signé pour une durée limitée en attendant de pouvoir créer le poste d'agent titulaire pour une embauche en tant que fonctionnaire territorial.

Monsieur le Maire a interrogé le centre de gestion de la fonction publique à ce sujet et attend également leur réponse.

Vente parcelle B622

Monsieur le maire explique que cette parcelle de terrain de 2430 m2 située au Bois des Chaumes appartenant à la commune de Ste-Thorette est exploitée depuis des années par Monsieur CORBRION.
Il est donc décidé qu'il serait préférable de lui vendre.
Le conseil est d'accord pour procéder à la vente de cette parcelle, une enquête publique n'est pas nécessaire.

Vente chemins communaux

Pour la vente ou l'échange de chemins communaux prévus avec certains agriculteurs de la commune, il y a lieu de lancer une enquête publique.
Dans un premier temps une délibération doit être prise notamment pour la désaffection des chemins.
Dans un deuxième temps il faudra choisir un commissaire enquêteur qui sera indemnisé par la commune.
Après l'enquête publique
Une délibération est prise par le conseil municipal pour décider de la vente des chemins.
Cette enquête devrait concerner le chemin de Chiloux, le chemin communal de la Madeleine, et le chemin des Pelures.

GROUPAMA : offre d'assurance

Suite à la demande d'assurance obligatoire « dommages ouvrages » à prendre pour les travaux de la médiathèque, le contrat d'assurance avec GROUPAMA a été revu notamment à la baisse du contrat VILLASUR.
Le conseil accepte la nouvelle offre d'assurance de GROUPAMA.

Affouages

Monsieur le Maire explique que pour le bon entretien de la forêt communale et suite à la coupe des chênes, il y a lieu de refaire un nettoyage au broyeur prestation comprise dans le contrat avec l'ONF pour un montant de 4203.50 € TTC.
Celui-ci devant permettre le démarrage des chênes plus jeunes qui repoussent actuellement.
Monsieur le Maire indique également qu'une coupe de bois sera à prévoir prochainement.

Avenant travaux médiathèque

Monsieur le Maire explique que suite au démarrage des travaux à la médiathèque, l'entreprise ECB a été confrontée à des difficultés concernant le sol entre la cave et le rez-de-chaussée, en effet celui-ci n'est pas assez résistant, il y a lieu de couler un nouveau sol.
Une nouvelle dalle sera créée de 13 ou 15 cm d'épaisseur.
Ces travaux n'étant pas prévus au marché initial il y a lieu de faire un avenant.
Le conseil municipal accepte la plus-value de l'entreprise ECB et autorise monsieur le maire à signer l'avenant correspondant de 10 068.48 € TTC.

Numérotation de certaines habitations pour passage de la fibre optique.

Pour faciliter le passage de la fibre optique, il est demandé que certaines habitations notamment dans les lieux-dits aient un numéro dans une rue.
Le conseil municipal décide donc d'attribuer des numéros manquants aux habitations, ces adresses resteront des adresses techniques servant uniquement au dossier pour le passage de la fibre, aucun changement à prévoir pour les administrés.

Informations diverses

Mme LAFON fait part d'un devis de l'entreprise HEMERY pour des travaux sur la couverture de l'église, notamment la réparation des solins.
Les travaux étant urgents, le conseil accepte le devis pour un montant de 1424.76 € TTC.
Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 20/03/18 *(Laurent)*

Médiathèque : attribution marché – travaux complémentaires

Lors de la destruction des parois intérieures, sans que cela soit prévu par le bureau d'étude lors de l'établissement des recommandations de ce dernier, une partie du sol et un mur présentent une structure qu'il faut renforcer. Ces travaux complémentaires ont nécessité un nouvel appel d'offre simplifié car le devis complémentaire de l'entreprise ECB dépassait 15% du devis initial. Deux entreprises ont répondu :
ECB : 16 542,48 € TTC (Mur porteur 6474,00 € TTC / Dalle 10068,48 € TTC)
MARTINEZ : 19 572,00 € TTC
- le surcoût de ces travaux complémentaires n'entraîne pas de dépassement de l'enveloppe prévue pour les demandes de subventions.
- Remarque : il serait normal d'engager la responsabilité du bureau d'étude qui n'a pas prévu ces travaux lors de l'étude du bâtiment.
- rappel : vis à vis du budget global du projet et des demandes de subventions : il apparaît que les promesses de subventions pourraient dépasser le plafond de subventions autorisé, qui est de 80% du montant des travaux (TTC : coût 373 736,00€, subventions 305 839,03€, soit 81,61%). Si le bilan restait celui-ci, la commune devrait engager, en plus des 67 896,97€, un montant de 6000€ environ.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 20/03/18 (suite) *(Laurent)*

3) Médiathèque : pose et dépose – compteur électrique

La mise en place d'un nouveau coffret électrique nous impose l'approbation du devis de ENEDIS, comprenant :
- Dépose de l'ancien compteur : 423,60€
- Pose d'un nouveau compteur : 946, 80€

Remarque de A.DOS REIS : ce nouveau compteur sera à terme (dans un an) remplacé, comme tous les autres compteurs de la commune, par un compteur LINKY.

Remarque de A.DOS REIS : ECB doit faire une tranchée compatible du réseau électrique jusqu'au compteur, il ne sera pas nécessaire de prévoir une tranchée spécifiquement pour le raccordement électrique au nouveau compteur.

4) Informations diverses

- Médiathèque, plafond coupe-feu

Le plafond coupe feu de la médiathèque impose la mise en place d'une couche d'isolation en laine de verre. La laine de chanvre prévue doit donc être complétée par une couche inférieure de laine de verre, à raison de 10cm de laine de verre et 20 cm de laine de chanvre, contre 30 cm de laine de chanvre initialement prévus.

- Médiathèque, jeu

le jeu extérieur de la médiathèque, pour un montant de 7000€ environ, a été présenté aux élus. Nous attendons l'attribution de la subvention pour déclencher la commande.

- Le comité Départemental Olympique et Sportif, représenté par Mr GUERTAU, propose, en remplacement de l'été sportif, des activités estivales pour nos jeunes. Une réunion d'information se tiendra le 28/03 à la mairie.

Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

Recensement militaire *(Céline)*



Recensement 1er trimestre : si vous êtes nés en 2002 et que vous avez 16 ans en janvier février ou mars, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

Date des conseil municipaux *(Laurent)*

- 3 avril (vote du budget).

Les dates suivantes sont à confirmer une à deux semaines avant leur échéance (voir site www.saintethorette.fr, calendrier) :
- 15 mai / 12 juin / 3 juillet / 18 septembre / 16 octobre / 13 novembre / 11 décembre

Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) *(Céline)*

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national (DSN) lance une application pour smartphone.

Cette application mobile permet de faciliter les démarches des jeunes et leur donner des informations utiles relatives à cette journée. Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique, visant à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Google Play, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :
- Géo-localiser leur site de JDC via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...) ;
- Prendre contact plus facilement avec les centres du service national (CSN) dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...) ;
- Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Les jeunes ne possédant pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » (réception de la convocation détaillée et contact téléphonique avec les centres du service national).

Pour plus d'informations, contactez directement le centre du service national d'Orléans :
Cher, Indre, Loir-et-Cher et Loiret : (02 38 65 21 32
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr
www.defense.gouv.fr/jdc





Nettoyage des trottoirs en cas de neige *(Céline)*

En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50.
S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.
En cas de verglas, les trottoirs peuvent être saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.
Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, …
Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement.
Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.
Faute d'entretien des trottoirs, la responsabilité de chacun peut être engagée en cas d'accident (exemple : la chute d'un piéton).



Inforoute *(Céline)*



Monoxyde de carbone (Céline)

Maux de têtes, nausées, vomissements... Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure.
Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication. La présence de ce gaz résulte en effet d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, charbon, essence, fuel, gaz... En cas de doute sur la présence de monoxyde de carbone, il est nécessaire d'aérer les locaux, d'évacuer les lieux sans attendre et d'appeler les secours en composant le 15 (Samu), le 18 (pompiers), le 112 (numéro d'urgence européen) ou encore le 114 (pour les personnes malentendantes).
Pour éviter les intoxications, il est recommandé :

- de faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- de veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux et de ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- de respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu) ;
- de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments (ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue,…).



Accès internet *(Guylaine)*

Nous vous rappelons qu'un poste informatique avec accès à internet est disponible à la mairie : ce poste est connecté à l'imprimante de la mairie.

Guylaine MALTHET assure des soutiens tous les mardis de 10h à 12h.



Accès au droit dans le Cher *(Céline)*

C'est quoi ?
Un service gratuit, un lieu d'information de proximité, un accueil, une écoute, un échange

Pourquoi ?
Vous aider à comprendre et à vous orienter dans les démarches juridiques, vous renseigner par une information juridique personnalisée, vous accompagner dans la rédaction d'une lettre, d'un dossier juridique…, obtenir un bon pour la consultation gratuite d'un professionnel de la justice.

Pour qui ?
Toute personne ayant besoin de renseignements d'ordre juridique

Comment ?
Un agent d'accès au droit est à votre disposition et à votre écoute

Où ?
A Bourges, au Palais de Justice mais aussi dans différents lieux. En périphérie et dans le département, un service itinérant couvre de nombreuses communes.

Renseignements 8 Rue des Arènes, 18023 Bourges, tél 02.48.68.33.33, Fax : 02.48.68.34.95, courriel : cdad@cdadl18.fr site web: www.cdadl18.fr

Rappel et précisions sur les démarches en ligne *(Céline)*

Dans notre précédent numéro, nous vous avons informé de la dématérialisation des procédures relatives aux certificats d'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire.
Ces formalités se réalisent désormais par internet depuis un ordinateur, smartphone ou tablette, directement par l'usager.
Pour les usagers n'étant pas équipés d'internet, il est mis à disposition dans le département du Cher des points d'accueil numérique gratuits.
Cependant, il est utile de préciser que l'existence d'une adresse mail est obligatoire, même pour les démarches réalisées en point d'accueil.
L'usager ne possédant pas de compte internet doit voir avec son entourage car les réponses sont reçues directement sur l'adresse de la messagerie saisis. Vous devrez confirmer ces réponses pour valider vos dossiers.



Emploi dans la commune *(Le gardon du Cher)*

Face aux départs de nos employés communaux et aux difficultés de recrutement et aussi dans un but de faire des économies suite aux baisses successives des dotations depuis plusieurs années, la commune a décidé de faire appel aux nouvelles technologies.
Pour cela, elle va investir dans un robot pour l'entretien de la voirie! Au dernier salon de la robotique, un modèle a retenu notre attention. Il sera programmé pour faire le travail tout au long de l'année dans les différents lieux de STE THORETTE. Mesdames les élues ont souhaité que sa physionomie se rapproche de celle d'un bel homme, tant qu'à faire.
Un seul point reste à élucider: un prénom doit être trouvé pour sa programmation.
Nous attendons vos suggestions.
Si cette expérience s'avère positive, peut être pourrons nous envisager la même démarche pour l'accueil, l'état civil et la comptabilité à la mairie, un robot femme. Messieurs les élus choisiront son look



Départ de L.CHANFRAULT et prolongation pour S.DOIREAU *(Laurent)*

Vous l'avez peut-être déjà remarqué, L.CHANFRAULT, agent technique à la commune depuis 25 années, a souhaité demander sa mutation pour la commune de Saint Michel de Volangis; il a été retenu pour ce poste qu'il a pris au 1er mars. En remplacement, S.DOIREAU a signé un CDD de 6 mois, de mars à aout 2018, dans l'attente de son intégration en tant que stagiaire puis titulaire de la fonction publique, à temps plein pour la commune. Nous leur souhaitons, à tous les deux, bonne chance dans leur nouvel emploi.

Réseau d'eau, travaux *(Noëlle)*

Dans la continuité du renouvellement des canalisations d'eau du syndicat SIAEP, les travaux concernant le tronçon entre le pont de STE THORETTE et le rond point sur la RD 23(direction REUILLY) vont commencer en juin 2018, ceci afin d'éliminer des fuites trop nombreuses – canalisations vétustes. Quelques perturbations s'en suivront, mais ceci pour réduire la gaspillage de l'eau, bien précieux et maintenir le prix du m3 à un niveau décent.

Transports scolaires : de la billettique pour la rentrée 2018 *(Noëlle)*

Lors de la rencontre avec les représentants de la région, ceux-ci nous ont informé des nouveautés pour la rentrée scolaire de septembre 2018.
La majorité des marchés de transport scolaire sont renouvelés en août 2018 pour une durée de 4 ans.
Le nouveau règlement sera approuvé par la région en Avril 2018.
En cas de perturbation, les familles seront informées systématiquement par les transporteurs.
La région envisage l'inscription à 25E pour l'ensemble des scolaires transportés, de la maternelle à la terminale.
L'inscriptions en ligne sur le site REMI élargie aux demi-pensionnaires/internes, circuits spéciaux scolaires REMI/ lignes régulières, REMI/TER, apprentis à compter du 1er juin et le paiement en ligne sera possible pour l'ensemble des élèves.

Déploiement de la billettique sans contact: les autocars vont être équipés de matériels permettant la connaissance des élèves à bord pour des raisons de sécurité; les syndicats connaîtront en temps réel la circulation des autocars. Ce système améliorera le suivi des horaires, des itinéraires et des passages aux points d'arrêt.
Les élèves recevront une carte de transport avec photo numérique (fournie par la famille) à valider à chaque montée dans l'autocar.
En cas de difficulté, vous pouvez vous adresser au SIRS à la mairie de PREUILLY.

Pendant ce temps là à Sainte-Thorette

Vœux du Maire *(Laurent)*

Comme chaque année, devant une salle vite pleine, Mr DOS REIS a présenté ses vœux aux habitants de Sainte-Thorette. Pointant toujours avec lucidité les malheurs survenant dans le monde, qu'il explique en partie par une répartition des richesses particulièrement déséquilibrée, il souhaite pour ses habitants le vivre ensemble, à l'image du nouveau projet lancé en 2018 de construction d'une médiathèque « le trait d'union » dans les bâtiments de l'ancienne petite école…Il a rappelé les projets réalisés en 2017 (enfouissement des réseaux, aménagement de la route de Mehun) ainsi que les missions qu'il s'est engagé à accomplir d'ici la fin du mandat (plan d'assainissement, chemins communaux, …)



Saint-Vincent Saint-Blaise 2018 *(Noëlle)*

Après le passage du bâton, la cérémonie religieuse et le vin d'honneur offert par le bâtonnier à la salle municipale où les sonneurs de cor de chasse nous on fait entendre leur savoir musical, les amateurs de danses de salon se sont retrouvés à GALIFARD pour la ST-VINCENT ST-BLAISE de STE-THORETTE.
Le repas et la musique ont été appréciés par les nombreux participants; les Tauriciens accompagnés de leurs amis ont participé à l'ambiance festive jusque tard dans la nuit.
En résumé, une journée bien remplie et agréable pour les participants.



1000 lectures d'hiver *(Laurent)*

Pour sa 5ème édition à Sainte Thorette, les mille lectures d'hiver se sont invitées à la salle des fêtes de Sainte Thorette devant une vingtaine de personnes. Ingrid TEGYEY a lu *Sombre dimanche* de *Alice ZENITER*, une plongée dans la Hongrie de l'après guerre. Cette lecture n'a pas laissé l'auditoire insensible, nombre de personnes sont intervenues par la suite pour exprimer leur ressenti, leur pensée sur ce thème peu connu et bien porté par la lectrice, elle même d'origine hongroise. Pour adoucir ce « sombre » thème, chacun a pu se ressourcer et partager encore autour d'une auberge espagnole.



Laissons parler les Tauriciens

Troc plantes Preuilly *(Laurent)*

Le troc plantes se tiendra le 15 avril de 9h à 12h devant la mairie.
En cas de pluie, nous serons dans la salle des fêtes.
Pendant ce troc, **Nature 18** vous proposera une animation « pied de mur » : que planter le long des murs de façades pour éviter les herbes folles, les pesticides et donner de la couleur à notre environnement.

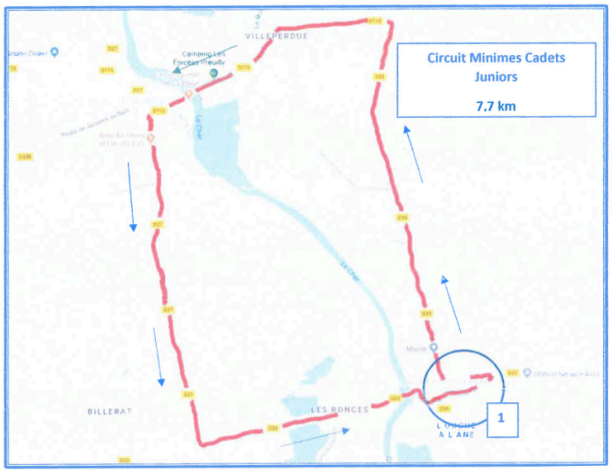
Nous vous attendons nombreux avec vos plants, vos boutures, vos graines ou votre simple curiosité.



Course cycliste à Ste Thorette le dimanche 27 mai 2018 *(Laurent)*



Organisée par le club de vélo UBCC (Paris/Gien/Bourges)... pour petits et grands...L'AssoTauLo assurera la buvette et les repas …
Une réunion s'est tenue vendredi 30 mars, qui a permis d'éclaircir l'organisation. **Nous recherchons des bénévoles** (une vingtaine) pour encadrer la course. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître à la mairie ou auprès de : Nadine : 02 48 57 38 22 - Sylvie : 02 48 57 17 80 ou sylviezeste@orange.fr - Joëlle : 02 48 57 10 09.
Ci-joint le parcours principal de la course, qui s'articulera autour des ponts de Preuilly et de Sainte-Thorette. Ce jour-là, la circulation sera adaptée au besoin de la course.



La 34ème Brocante / Foire aux vins et aux fromages de la Saint Vincent sera le 1er juillet 2018

Petite annonce *(Laurent)*



Claudine FERREIRA, assistante maternelle, a dès aujourd'hui un agrément disponible. Elle recherche un enfant de 0 à 3 ans pour le garder en journée.
Adresse : 2, Villeperdue, S-T
tél : 02 48 57 05 70

YP RENOVE, travaux d'entretien en bâtiment *(Laurent)*

Nouvel habitant de Sainte Thorette, Yann Piolet a monté son entreprise YP renov fin 2017. Spécialisé dans les travaux d'entretien du bâtiment, il propose ses services en plomberie, électricité, plaquiste et travaux de finitions. Contact : yohan.piolet@orange.fr - 06.87.52.69.73

Quizz…Le savez-vous ?

Le quizz du mois traite des bibliothèques françaises… *(Laurent)*

1) Combien compte-t-on environ de bibliothèques en France ?
a) 2000 b) 9000 c) 14 000

2) En quelle année apparaît le terme de médiathèque (bibliothèque intégrant des supports sonores, informatiques, etc.?
a) 1970 b) 1980 c) 1990

3) Comment s'appelle la bibliothèque nationale française (BNF) ?
a) Bibliothèque Pompidou
b) Bibliothèque François Mitterrand
c) Bibliothèque Victor Hugo

4) Combien de livres imprimés compte la BNF ?
a) 5 millions b) 10 millions c) 14 millions

5) En quelle année a été créée la Bibliothèque Départementale du Cher, qui comptait à sa création, 4 agents, 1 bibliobus et un véhicule de service pour le prêt des livres ?
a) 1964 b) 1970 c) 1980

6) Quel est son effectif actuel ?
a) 21 agents, 2 bibliobus, 2 véhicules de service
b) 53 agents, 3 bibliobus, 3 véhicules de service
c) 74 agents, 4 bibliobus, 4 véhicules de service

1) b) On différencie trois types d'établissement : les bibliothèques centrales de prêt (BCP) dont la BDC, Bibliothèque Départementale du Cher, succursales de la Bibliothèque Nationale Française (environ 98), les bibliothèques universitaires (environ 1500) et les bibliothèques communales (environ 7500 selon l'ENSSIB). 2) b). 3) b). 4) c) la BNF est entre autre le centre de dépôt légal de la littérature française, tous les écrits y sont archivés. 5) a). 6) a)

Calendrier

Mardi 03 avril, mairie : conseil municipal, vote du budget

Dimanche 15 avril : Troc de plantes à Preuilly

Lundi 23 avril, mardi 24 avril et vendredi 1er juin : Voyages scolaires

Du 25/04 au soir au 14/05 matin : vacances de printemps

Mardi 15 mai mairie : conseil municipal

Dimanche 27 mai: Course cycliste

Samedi 16 juin: Balade contée

1er juillet : brocante